

Télégrammes de Raymond Bousquet à Christian Pineau (Bruxelles, 28 et 29 janvier 1957)

Légende: Les 28 et 29 janvier 1957, Raymond Bousquet, ambassadeur de France à Bruxelles, adresse à Christian Pineau, ministre français des Affaires étrangères, deux télégrammes qui décrivent la position des délégations nationales lors de la conférence des ministres des Affaires étrangères des six pays membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), les 26, 27 et 28 janvier à Bruxelles.

Source: Ministère des Affaires étrangères; Commission de publication des DDF (sous la dir.). Documents diplomatiques français. Volume I: 1957, 1er janvier - 30 juin. Paris: Imprimerie nationale, 1990. 1008 p. p. 160-164.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:
http://www.cvce.eu/obj/telegrammes_de_raymond_bousquet_a_christian_pineau_bruxelles_28_et_29_janvier_1957-fr-a86bob9a-d858-4743-85b7-53a2boab9e11.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2015



Télégrammes de Raymond Bousquet à Christian Pineau (Bruxelles, 28 et 29 janvier 1957)

**M. Bousquet, ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Pineau, ministre des Affaires étrangères**

T. n^{os} 25 à 44. Priorité absolue. *Bruxelles, 28 janvier 1957, 20 h. 40,*

20 h. 45, 22 h. 6. (Reçu : le 29, 0 h. 05 ; le 28, 24 h. ; le 29, 0 h. 15, s.d.)

Je me réfère à ma lettre n° 179 du 24 janvier.

La conférence des ministres des Affaires étrangères vient de se terminer.

Parallèlement, et sur proposition de M. Maurice Faure, le comité des chefs de délégations a siégé. Il a résolu un certain nombre de questions demeurant en suspens, concernant notamment la liberté du mouvement des capitaux, les aides et les transports.

Sur le premier point, un accord est en vue. Sur les deux autres, des projets de compromis seront examinés vendredi lors de la prochaine réunion des chefs de délégations.

L'impression qui, sur le plan politique, se dégage de la conférence, est le désir incontestable de nos partenaires d'arriver à un accord. Comme toujours, lorsque survient la fin des discussions, chaque partenaire abattant ses cartes, des difficultés jusqu'ici demeurées dans l'ombre sont apparues. Si elles ont pu, à certains moments, inquiéter les ministres, elles ont néanmoins été surmontées, l'esprit communautaire l'ayant emporté sur certaines préoccupations égoïstes.

M. Maurice Faure a réussi d'autre part à sauvegarder les engagements pris par le gouvernement lors du récent débat.

Enfin, à aucun moment, la délégation française ne s'est trouvée isolée. En effet, lorsque M. Martino s'est refusé à accepter notre point de vue sur les prix minima dans l'agriculture, qui présentait pour nous une importance fondamentale, et que pendant une heure la rupture a pu de ce fait être redoutée, M. Maurice Faure a été appuyé par ses collègues allemand, belge et luxembourgeois. De même, quand la délégation allemande, appuyée par M. Luns, s'est montrée très réticente sur les problèmes des territoires d'outre-mer, MM. Spaak, Martino et Bech nous ont soutenus.

Le problème des institutions de la Communauté, que la conférence des ministres a examiné au début de ses travaux et dont je vous entretiens par dépêche, sera vraisemblablement résolu à l'occasion de la prochaine conférence des ministres le 4 février à Bruxelles. Les débats les plus graves ont eu lieu sur l'agriculture et l'intégration des TOM au Marché commun :

I. Agriculture.

En raison de la structure économique et sociale particulière à l'agriculture, nos partenaires ont admis avec nous que ce secteur devait échapper aux règles générales du traité.

Notre position qui, au niveau des chefs de délégation, n'avait en ce qui concerne les prix minima et la préférence rencontré de la part de la délégation néerlandaise que des réserves de détail, s'est heurtée hier matin à l'opposition formelle de M. Martino. Celui-ci, considérant que l'objectif du Marché commun devait être d'aboutir, même en agriculture, à une libération rapide des échanges, a subordonné la conclusion du traité à la cessation pure et simple du régime des prix minima à la fin de la période transitoire.

M. Maurice Faure a réussi à élaborer à la fin de la journée un compromis avec son collègue italien qui,

ratifié par la conférence, ne préjuge pas de l'abolition automatique, d'ici douze ou quinze ans, de ces prix minima.

Sur le plan de la préférence, point fondamental pour la France, non seulement le chef de notre délégation a fait maintenir le texte, très favorable pour nous, élaboré par les chefs de délégation : augmentation progressive des échanges (la France est une importante exportatrice) entre membres de la Communauté dès les quatre premières années d'application du traité dans le cadre de l'accord multilatéral. Il a encore réussi à faire insérer l'obligation pour les gouvernements de nos partenaires d'intervenir pour faire conclure ces accords.

En matière de prix des produits agricoles exportés (argument essentiel pour nous), les avantages obtenus n'ont pas été remis en cause. Sur ce point, nous avons été soutenus par tous nos partenaires, y compris les Italiens, d'ailleurs moins intéressés que nous à la question.

II. Association des TOM au Marché commun.

Ce problème demeure le point le plus délicat des débats :

1. Parce que nos partenaires le connaissent mal;

2. Parce que nous leur demandions :

a. Des contrats d'achats comme dans l'agriculture en plus des avantages tarifaires ou contingentaires à l'importation des produits d'outre-mer en contrepartie de l'application à leur bénéfice du régime préférentiel français dans ces territoires,

b. Surtout parce que nous désirions qu'ils s'engagent de façon importante à la constitution d'un fonds d'investissement à la fois sur le plan social (hôpital, école, enseignement, recherche technique, formation professionnelle) et sur le plan économique (infrastructure).

La séance de ce matin a été tout entière consacrée à ce problème. Les ... ont discuté sur un projet de compromis du secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Son adoption eût permis d'assurer l'écoulement des produits agricoles d'outre-mer dans les mêmes conditions que ceux des métropoles, c'est-à-dire par des contrats à long terme. D'autre part, ce texte posait le principe de la contribution financière fixe des États membres à l'équipement social des TOM.

Enfin, sur le plan économique, le développement des investissements (infrastructure) était prévu par l'octroi aux TOM de crédits sans intérêt transformables en aide à fonds perdus.

Sur ce plan, les charges financières qui seraient supportées par nos partenaires étaient liées aux avantages qu'ils tireraient de l'association avec les TOM, c'est-à-dire de l'accroissement de leur part dans les échanges commerciaux.

De son côté, M. Faure avait déposé un avant-projet de texte qui n'a pas été discuté par les ministres et qui prévoyait un mécanisme plus poussé.

La discussion de ce matin n'a pas permis d'aboutir à un accord, notamment en raison des réticences de M. Hallstein qui a mis en avant les principes de l'économie libérale de l'Allemagne pour s'opposer à la constitution du fonds économique. Néanmoins, le délégué allemand a donné son assentiment de principe à la constitution du *fonds social* dont le montant n'a pas encore été prévu.

Il paraît peu probable à l'heure actuelle que nous puissions obtenir plus que des avantages tarifaires et contingentaires pour nos produits coloniaux à importer chez nos cinq partenaires. Mais il paraît vraisemblable que nous obtiendrons la création du fonds social.

Sur le plan de l'infrastructure, nos partenaires sont en principe d'accord (et leur volonté ne me paraît pas devoir être mise en doute, notamment celle de l'Allemagne) pour contribuer au financement de ... projets d'investissement ..., soumis à la Commission européenne et examinés par elle.

Si M. Luns s'est montré réticent comme M. Hallstein, M. Martino nous a soutenus et M. Spaak a su appuyer l'exposé de M. Maurice Faure par un résumé de la position française aussi exact qu'impartial (la Belgique n'est pas intéressée comme nous, pour les raisons que je vous indiquerai par dépêche, au problème des TOM). Toute l'affaire sera reprise lundi prochain et nous devons nous attendre à des résultats limités.

Sur le plan du tarif extérieur, des divergences de vue subsistent et nous n'avons pu jusqu'ici, en raison notamment de l'opposition allemande, faire triompher le principe de l'unanimité (auquel nous sommes très attachés) avant toute réduction automatique de ce tarif. M. Spaak incline à faire interdire tout abaissement autonome avant douze ou quinze ans, mais ne me paraît pas vouloir s'engager au-delà, non plus que nos partenaires, alors que nous demandons l'unanimité pour la durée du traité.

Ce point sera réexaminé lundi prochain.

Sur le plan de l'Euratom, aucune de nos thèses n'a été remise en question. Le traité est pratiquement au point à cet égard. Il est conforme à nos désirs et sauvegarde pleinement nos nécessités de défense nationale. La conférence a adopté un projet de résolution des ministres sur l'usine de séparation isotopique, qui est malheureusement une simple déclaration d'intention. Il est certain que les réserves les plus sérieuses existent à cet égard et que la construction de l'usine ne sera vraisemblablement pas financée sur le plan communautaire.

**M. Bousquet, ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Pineau, ministre des Affaires étrangères**

T. n^{os} 47 à 52. *Bruxelles, 29 janvier 1957, 16 h. 21,*

Priorité absolue. Réserve. 16 h. 24, 16 h. 28.

(Reçu : 19 h. 51, 22 h. 32, 19 h. 57.)

Je me réfère à mon télégramme n^{os} 32 à 44.

La délégation qui s'est montrée la moins coopérative est certainement la délégation néerlandaise. Que ce soit sur le plan de l'agriculture, sur les territoires d'outre-mer, les institutions, la pondération des produits contingentés, les transports, les budgets ou l'Euratom, partout les Néerlandais soutiennent des positions restrictives et même franchement négatives. M. Luns n'est pas plus coopératif que M. Linthorst-Homan ou même M. Eschauzier.

Tous paraissent enserrés dans un réseau de directives tant générales que de détail à eux adressées sur tous les points par le cabinet néerlandais. Leurs instructions résultent de compromis au sein d'un gouvernement qui paraît fonctionner comme la conférence, c'est-à-dire à l'unanimité. Je reconnais que la position de ces négociateurs en est sérieusement compliquée et qu'ils paraissent aussi effrayés par leurs collègues ou leurs chefs que par le Parlement et l'opinion publique.

À l'inverse, les Belges font preuve de l'esprit de coopération le plus marqué. Ils sont d'accord avec nous sur presque tous les points. La qualité de leurs porte-parole (M. Spaak et le baron Snoy) et leur tendance facilitent les compromis et rapprochent les positions.

Après les Belges, c'est la délégation allemande qui est la plus coopérative et la plus proche de nous. M. von Brentano a été très effacé. Par contre, M. Hallstein connaît admirablement son dossier et a fait apprécier par la Conférence ses remarquables qualités. Chaque fois qu'il le peut, M. Hallstein soutient M. Faure. Mais le cabinet fédéral est anti-dirigiste et cette position technique et politique s'oppose par répercussion à la communauté de vues franco-allemande et aussi à la Communauté tout court.

M. Martino m'a paru surtout rechercher des succès de prestige personnel. Il connaît peu ses dossiers, il se soucie beaucoup de la presse. Il n'a pris position nettement que sur le problème de l'agriculture. Son intervention y fut aussi intransigente dans le fond qu'acérbe dans la forme.

Après cet effet de séance, il s'est prêté à un compromis et nous a ensuite soutenus, mais sans chaleur, alors que nous avons vigoureusement défendu la position italienne sur les deux protocoles (investissements et réadaptation des travailleurs), points vitaux du traité pour le gouvernement de Rome.

L'arrivée à Bruxelles de M. Martino a raidi la position italienne, antérieurement très coopérative. Le ministre n'est pas pratiquement intervenu dans la solution du problème des TOM, sauf pour demander que la Libye et la Somalie soient placées sur le même plan que l'outre-mer français. Il est resté muet sur le problème du tarif extérieur et n'a pas pris position non plus sur celui des institutions.

M. Bech, enfin, n'a parlé que pour appuyer nos positions. Il l'a fait à sa manière habituelle, avec bonhomie, humour et finesse.